



N° 216

# L'Actu CAHAGNAISE

*Lettre d'information municipale*

Octobre / Novembre 2022

## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

## HORAIRES

Lundi : 9h – 12h  
Mardi : 9h – 12h  
16h – 19h  
Jeudi : 9h – 12h  
Vendredi : 9h – 12h

## CONTACTS

**Téléphone :**  
02.31.77.58.46  
**Email :**  
mairie@cahagnes.fr  
**Facebook :**  
Mairie de Cahagnes  
**Site internet :**  
[www.cahagnes.fr](http://www.cahagnes.fr)

## NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
Urgences médicales : 15  
SOS violences  
conjugales : 39.19  
Infos COVID : 116.117

## Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

Ce début d'automne a été marqué par notre 1er repas des seniors qui fut un moment convivial pour l'ensemble des participants. Les élus et les membres du CCAS ont ainsi pu échanger et apprécier ce temps de partage dans la simplicité et la bonne humeur !

Une réflexion est en cours pour renforcer notre sobriété énergétique au sein des bâtiments communaux et notamment leur mode de chauffage. Les prochains travaux vont concerner les 4 logements du lotissement des Pommiers avec une nouvelle isolation des combles plus performante et la pose de nouveaux radiateurs moins énergivores.

Pour la plus grande sécurité de tous, des défibrillateurs seront posés début décembre (voir détail ci-après).

Nous vous rappelons également qu'avec le changement d'heure fin octobre, une plus grande prudence est conseillée sur les routes en fin d'après-midi.

Comme de nombreuses autres communes, la mairie a été victime d'une cyberattaque le 28 octobre dernier. Cet incident nous incite à une plus grande vigilance sur l'usage de nos outils informatiques. Ayons les bons réflexes pour éviter les tentatives de phishing en faisant attention à l'origine des mails, aux pièces jointes ou aux liens que nous recevons tous. Les antivirus ne dispensent pas des règles de sécurité indispensables notamment en matière de mots de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux et surtout pas de mots du dictionnaire).

Vous trouverez, annexé à cette actu, l'agenda de la commune avec son guide pratique qui vous donnera les informations générales sur notre municipalité. Il vous accompagnera tout au long de l'année.

Je vous souhaite une belle fin d'année avec d'agréables fêtes, entourés de vos proches, et vous donne rendez-vous le 13 janvier pour fêter dignement l'année 2023.

Guillaume DUJARDIN

### Vos référents communaux :

**Voirie :** Guillaume DUJARDIN ..... Tél : 06.81.64.06.23  
**Eau :** Jean Marie MAHIEU.....Tél : 06.29.70.82.46  
**Électricité :** Sébastien KOSLOFF .....Tél : 06.62.54.02.25  
**Logements communaux :** Pascale GASNIER-MENANTEAU..... Tél : 06.08.07.39.70  
**Groupe scolaire :** Mme Karine FRANÇOIS ..... Tél : 06.58.66.82.87  
**Frelons asiatiques :** M. Philippe LEMARDELÉ ..... Tél : 06.19.33.01.80

# Les Actus

## MUNICIPALES

### RÉUNION DE CONSEIL DU 04/10/2022

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Mickaël HAUSSIN, M. Jean Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

#### **Etaient absents et représentés :**

Mme Céline MATHELIER (arrivée à 21h08) a donné pouvoir à M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

**Etait absent :** M. Frédéric THOMASSE.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND.

### RÉUNION DE CONSEIL DU 08/11/2022

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

#### **Etait absent et représenté :**

M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL

**Etait absent :** M. Frédéric THOMASSE.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND.

### GROUPE SCOLAIRE

#### **Installation de stores**

Pour répondre à une demande exprimée depuis 1 an et demi, il y a lieu d'installer des stores occultants dans la classe de CE1 et dans la garderie pour le bien-être des élèves. A noter que la salle de garderie sert de dortoir pour la sieste des moyennes sections en début d'après-midi.

Le devis de l'entreprise B'PLAST d'un montant de 3 561,18 € comprenant l'installation de 5 stores est adopté à l'unanimité.

#### **Remplacement du photocopieur de l'école élémentaire**

L'école élémentaire ne dispose que d'un copieur (ancien de la mairie) qui ne fonctionne plus correctement et tombe régulièrement en panne. Plusieurs devis ont été présentés.

Compte tenu des caractéristiques de chacun, le copieur de chez KOESIO pour un montant de 2 850 € TTC conviendra davantage aux besoins de l'équipe éducative. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique**

Compte tenu de l'augmentation du volume de travail au centre d'accueil, la durée hebdomadaire de travail de l'agent technique en charge de l'aide à la cantine scolaire, l'entretien de cette cantine, de la salle Edeline et du centre d'accueil est augmentée de 22,50 heures à 24,74 heures. Cette modification, adoptée à l'unanimité, permettra de réduire le nombre d'heures complémentaires actuellement effectuées et correspondra davantage à la réalité de son emploi du temps. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget.

## LOGEMENTS COMMUNAUX (Impasse des Rouges Gorges)

### Isolation des combles

Les 4 logements communaux ont été construits en 1997. Des déperditions de chaleur ont été constatées suite au diagnostic de performance énergétique (DPE). L'isolation des combles permettrait d'améliorer la qualité énergétique. Sans travaux, le classement DPE ne permettra plus de louer ces logements à partir de 2026.

Les devis de 3 entreprises sont présentés. Après analyse, le devis de l'entreprise Varin d'un montant de 10 688,84 € TTC est adopté à l'unanimité.

### Changement des radiateurs

Les radiateurs électriques soufflants des 4 logements datent de 1998 et sont énergivores. Dans la continuité de l'isolation des combles, leur changement permettrait aux locataires d'atteindre un confort thermique optimal et de faire des économies d'énergie.

5 devis de 3 entreprises ont été présentés pour changer l'intégralité des radiateurs. Le devis de l'entreprise Soprobat d'un montant de 11 770 € TTC est adopté à l'unanimité.

### Annonces logements à louer :

#### Appartement T3, de 60 m<sup>2</sup> au-dessus de la mairie.

Cuisine, salle, 2 chambres, salle d'eau et WC. Chauffage collectif au fioul,  
Double vitrage, volets électriques. Loyer : 400 € / mois + les charges de chauffage (50 €)



Formulaire de candidature à demander au secrétariat de mairie et à déposer complété avant le samedi 03 décembre 2022.

#### Maison T3, de 68 m<sup>2</sup>, terrain d'environ 300 m<sup>2</sup> + garage.

Cuisine, salle/salon, 2 chambres, salle d'eau et WC séparés.  
Chauffage électrique, Double vitrage. Loyer : 610 € / mois



Formulaire de candidature à demander au secrétariat de mairie et à déposer complété avant le samedi 10 décembre 2022.

## ADRESSAGE

Le travail sur l'adressage se termine. Des modifications ont été apportées à la précédente délibération pour ajouter le nom de certains chemins, impasses et voies.

La commande pour la fabrication des panneaux a été passée. Comme convenu lors d'un précédent conseil, l'installation des panneaux sera effectuée par une entreprise habilitée.

Les numéros des habitations ainsi que les certificats d'adressage seront distribués lors d'une permanence à la mairie. Nous vous communiquerons la date ultérieurement.

Pour information, le choix de la collectivité s'est porté sur une numérotation métrique fondée sur la mesure depuis le début de la voie jusqu'à votre maison. Ce type de numérotation facilite les services de secours car elle renseigne sur la longueur de la voie.

## VALLÉE DE CRAHAM

### **Chalet bois**

Un devis complémentaire de la société AE Structure Bois d'un montant de 11 031,29 € TTC est adopté à la majorité (1 voix contre). Les travaux complémentaires comprennent les aménagements suivants : translucide en toiture de la partie auvent, lanterneau type velux pour ventiler la pièce et apporter davantage de clarté, 2 portes PC local technique (avec une serrure à code mécanique), habillage du WC, remplacement du garde-corps initialement prévu par une tablette bois qui permettra de s'y appuyer.

Ces aménagements avaient été intégrés à la demande de permis de construire du chalet qui vient d'être accordé.

L'accès des toilettes sera à adapter en fonction de la pratique et de la fréquentation du public sur le site. La majorité de l'assemblée souhaite que la priorité soit la réinstallation du chalet avec un WC PMR (prévu dans le permis de construire) et de réfléchir à mettre des toilettes publiques (automatiques) dans le bourg.

### **Financement des travaux et demande de subventions 2022**

Suite à l'incendie du chalet en 2019, une partie de la reconstruction du chalet a été prise en charge par les assurances.

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions possibles et rendre le cadre de vie du site plus agréable, des devis ont été demandés pour l'aménagement du chalet et de ses abords.

Le projet de financement de ces travaux est estimé à 108 477, 55 € HT, adopté à la majorité (1 abstention).

Cette opération sera alors financée comme suit :

| <b>Dépenses</b> |                     | <b>Recettes</b>             |                     |
|-----------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| Travaux :       | 108 477,55 €        | Etat – DETR / DSIL (40 %) : | 43 391,02 €         |
|                 |                     | Fonds propres (60 %) :      | 65 086,53 €         |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>108 477,55 €</b> | <b>TOTAL :</b>              | <b>108 477,55 €</b> |

## SUBVENTION

### **Association Culture et Histoire de Cahagnes (ACHC)**

Remerciements sont donnés auprès de tous les acteurs (membres de l'association, élus, professeurs et élèves de l'école élémentaire) qui ont fait de l'accueil des habitants de Neuvy-en-Mauges une vraie réussite.

C'est l'ACHC qui s'est chargée de l'organisation du repas qui a eu lieu à la salle polyvalente le mercredi 21 septembre 2022.

Il avait été convenu que la mairie offre le repas aux 43 habitants de Neuvy-en-Mauges. Une subvention exceptionnelle de 1 150 € pour cette association est donc adoptée à la majorité pour financer ce repas ainsi que le trophée en verre gravé remis à la mairie de Neuvy pour célébrer l'échange entre les 2 communes.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivants : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

La loi indique que le partage est obligatoire, il ne peut donc pas être refusé ni par la commune, ni par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de reversement suivant :

Sur les espaces à vocation économique, à savoir les zones pour le PLUi Ouest [UX, UXh, 1AUX, Ac, Nx, Nt, Nz] et pour le PLUi Est [UX, UXc, 1AUX, Al, Ax, Nx, Nl] des communes, la Commune reversera 90% de la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité.

En dehors des espaces à vocation économique (c'est-à-dire pour toutes les autres zones), la Commune reversera 5% de la taxe d'aménagement perçue à l'intercommunalité.

Ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022.

## *Les Infos* **MUNICIPALES**

### **LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION DE SANGLIERS.**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer Du Calvados nous informe que le problème de surpopulation du sanglier provoque des nuisances importantes sur les cultures agricoles mais maintenant également dans les zones urbaines. En effet le sanglier est une espèce qui s'adapte très vite s'il dispose de nourriture suffisante et d'un point d'eau. Il peut ainsi rapidement trouver refuge au sein d'un habitat calme et tranquille de type friche où roncier et sortir la nuit pour se nourrir en provoquant des dégâts de tout ordre.

Outre la chasse, d'autres mesures sont maintenant indispensables tel que le défrichage des parcelles bâties ou non bâties non entretenues ou abandonnées qui constituent un enjeu majeur pour lutter contre le développement du sanglier.

La Préfecture nous invite donc à sensibiliser tous propriétaires ou locataires de terrains en friche quant à leur obligation et leur responsabilité en la matière eu égard aux dégâts occasionnés et aux risques pour la sécurité publique.

Il est également rappelé aux chasseurs de continuer à accentuer la pression sur la chasse de cet animal, tout en préservant la sécurité de tous en adoptant la signalétique nécessaire prévue à cet effet (panneaux, gilets...), en prévenant systématiquement la mairie, à l'avance, de toute battue organisée sur notre territoire, et en respectant les bonnes pratiques en entrant sur des propriétés privées (chiens et course d'animaux sauvages).

### **FRANCE RENOV'**

Factures d'énergie trop élevées ? Froid dans votre logement ? Projet de rénovation, de construction ?  
Projet de panneaux solaires ?

Pré-Bocage Intercom finance des permanences avec les conseillers-experts en énergie de France Rénov' pour vous accompagner, **en toute indépendance, dans votre projet de rénovation énergétique ! Conseils neutres et gratuits.**

**Avec France Rénov, vous êtes conseillé(e) dans votre projet et bénéficiez d'informations sur les aides pour vos travaux :** *Isolation des combles, changement de fenêtres, installation d'une pompe à chaleur et autres types de travaux pour améliorer la performance énergétique de votre habitat.*

### **ESPACE CONSEIL France Rénov'**

Permanences **sur rendez-vous** aux Points Info 14/France Services :

Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Eventé) – 3<sup>e</sup> vendredi après-midi de chaque mois

Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) – 1<sup>er</sup> vendredi après-midi de chaque mois  
Villers-Bocage – 2<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois  
Votre rendez-vous au 09 82 81 63 80 ou auprès de l'accueil du Point Info 14/France Services de Pré-Bocage Intercom  
Plus d'informations : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

## FERMETURE AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Exceptionnellement, l'agence postale sera fermée le mardi 6 décembre 2022.

## SANTÉ

### **Défibrillateurs**

Ils seront installés début décembre. La commune comptera donc 5 défibrillateurs que vous trouverez :

**en extérieur** : sur le mur de l'agence postale intercommunale, sur le mur de la salle Edeline, et sur le mur de la Base de Loisirs face au stade de foot ;

**en intérieur** : dans la salle polyvalente et dans le gymnase intercommunal.

Le 05 octobre dernier, 18 personnes ont été initiées à l'utilisation de ce matériel à Cahagnes. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir suivi une formation pour pouvoir l'utiliser. L'appareil est autonome et toute personne peut l'utiliser en cas de besoin.

**Mais ce n'est pas un jeu, il peut sauver des vies. Nous comptons sur le civisme de chacun pour veillez sur ce matériel.**

Le défibrillateur doit être utilisé en présence d'une victime en arrêt cardiaque.

Si la victime fait un malaise, et qu'elle respire, vous n'avez pas besoin d'un défibrillateur.

1<sup>er</sup> chose à faire : appeler les secours en composant le 15 ou le 18.

Le défibrillateur ne peut pas aggraver le sort de la victime.

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil qui permet :

- d'analyser l'activité du cœur de la victime,
- de reconnaître une anomalie de fonctionnement du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque,
- de délivrer un choc électrique.

### **Formation « gestes aux premiers secours »**

A la demande de la municipalité, les sapeurs-pompiers de Caumont sur Aure vont proposer une formation le dimanche 15 janvier 2023 de 10 h à 12h au gymnase de Cahagnes.

Les personnes intéressées à participer à cette formation peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 20 décembre 2022.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est déroulée à Brémoy. Un vin d'honneur a été offert par la municipalité de Brémoy à l'issue de la messe. Les gerbes de la commune et des anciens combattants ont ensuite été déposées au monument aux morts de Cahagnes.



## Repas des Aînés



Après 2 ans où la crise sanitaire ne nous a pas permis de se réunir, le CCAS a pu organiser le traditionnel repas en faveur des aînés le dimanche 9 octobre 2022 à la salle polyvalente. Environ 80 personnes ont pu y participer et profiter de ce temps d'échange et de partage qui nous avait tant manqué.

## UnisCité

Le CCAS de Cahagnes s'est rapproché de cette association qui propose des visites de convivialité, en faveur des personnes isolées, assurées par des volontaires en service civique. N'hésitez pas à vous manifester auprès des membres du CCAS ou du secrétariat de la mairie si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes qui en éprouveraient le besoin.

Un café-rencontre sera organisé le mardi 3 janvier 2023 à 14h à la salle Edeline afin de présenter ce dispositif.

**SOLIDARITÉ SENIORS**  
Visites de convivialité  
et accompagnement numérique  
à domicile

**Les volontaires  
SOLIDARITÉ SENIORS  
d'Unis-Cité**  
se mobilisent pour favoriser  
les échanges entre générations  
et contribuer au « bien vivre »  
des personnes âgées  
à leur domicile et  
au sein de leur quartier



Si vous souhaitez obtenir des informations sur ce dispositif, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de la mairie de Cahagnes au 02.31.77.58.46.

## DATES À RETENIR

**Samedi 03/12/2022** : AG de l'association Culture et Histoire de Cahagnes.

**Vendredi 09/12/2022** : (18h30) illumination et décoration du sapin place de la mairie.

**Samedi 10/12/2022** : concert à l'église de Cahagnes organisé par l'association Orgue et Musique d'Aunay.

**Dimanche 11/12/2022** : (10h-18h) marché de Noël à la salle polyvalente organisé par l'APE + vente de sapins de Noël et de tartiflettes.

**Samedi 17/12/2022** : (13h15) séance de cinéma au Paradiso d'Aunay Sur Odon.

**Mardi 3/01/2023 (14h)** : café-rencontre UnisCité organisé par le CCAS à la salle Edeline.

**Vendredi 13/01/2023 (à partir de 19h)** : vœux du Maire suivis d'un pot offert aux habitants de la commune à la salle des fêtes.

**Dimanche 15/01/2023 (10h à 12h)** : formation « gestes aux premiers secours » au gymnase.

**Samedi 28/01/2023 (19h30)** : soirée cabaret avec repas à la salle polyvalente organisée par le comité des fêtes.

# Le mot des assos

## Le Club de l'amitié

Lors de sa reprise, le club de l'amitié a fêté l'anniversaire de Simone.



Sous la houlette de Madame Isabelle HOUET, nouvelle présidente, le club de l'amitié a repris ses activités depuis le mois d'octobre :

- le mardi 10h : gym douce dans le gymnase intercommunal (photos)

- un jeudi après-midi sur deux pour les jeux de société et divers à partir de 14h à la salle Edeline.

Toutes nouvelles personnes intéressées seront les bienvenues. Pour de plus amples renseignements contacter la présidente au 06-33-11-99-03 ou par mail [leclubdelamitiecahagnes@gmail.com](mailto:leclubdelamitiecahagnes@gmail.com)



## Association Culture et Histoire de Cahagnes

L'assemblée générale se tiendra le **samedi 03 décembre à 10h00** à la base de loisirs (en face du terrain de foot).

## Le Comité de Jumelage



L'enseigne du pub « The Green Man » du village Horsted-Keynes, jumelé avec la commune de Cahagnes, a été accrochée dans la salle polyvalente.

Ce cadeau de nos amis anglais du Sussex rappelle les liens existants depuis 50 ans entre les deux villages.

Le premier « Green man's day » a eu lieu le 24 Septembre au centre du village avec saucisses, frites, et bière comme il se doit.

La réception de nos amis anglais aura lieu le dernier week-end d'avril 2023.

Nous recherchons des familles souhaitant les accueillir.

Pour contacter le comité : [jumelage.cahagnes@gmail.com](mailto:jumelage.cahagnes@gmail.com)

## Le Comité des Fêtes



**Oh Oh Oh !!!** Cette année le Comité de fêtes de Cahagnes donne rendez-vous aux enfants de la commune à deux reprises :

**Le vendredi 9 décembre à partir 18h30** pour l'illumination et la décoration du sapin.

**Le samedi 17 décembre à 13h15 au cinéma « le Paradiso » d'Aunay sur Odon pour un début de séance à 13h30.** Le film diffusé sera « **le château des étoiles** ».

Le transport devra être assuré par les parents, pour ceux qui resteraient sur place avec leurs enfants, la place de cinéma adulte sera à leur charge. Après la séance, la venue tant attendue du Père Noël aura lieu à la salle des fêtes et sera suivie d'un goûter offert à tous. Pour faciliter

l'organisation, merci de confirmer la présence de votre enfant au plus tard **le 9 décembre** auprès de Mme François Karine au **06 58 66 82 87**. Nous comptons sur votre présence pour partager un moment convivial et familial.



Le comité des fêtes organise une soirée cabaret avec repas à la salle polyvalente le **samedi 28/01/2023 (19h30)**.

Renseignements et inscriptions au 06.86.97.58.56

DU 19 AU 23 DÉCEMBRE 2022

# ACCUEIL DE LOISIRS DE CAHAGNES

3 - 12 ANS

**YOUPI !! Le Père Noël est de retour !**

Viens fabriquer tes décorations de Noël (boules, guirlandes, personnages de fête...)

Nous décorerons le centre (confection du sapin et fresque sur la magie de Noël).

Un atelier cuisine sera organisé pour la préparation d'un goûter de Noël.

Des jeux musicaux, jeux de société et des activités sportives au gymnase seront aussi au programme.

**Une sortie surprise sera aussi organisée !**

**INSCRIS-TOI VITE !!!**



**PRÉ-BOCAGE**  
INTERCOM-NORMANDIE

Accueil de loisirs de Cahagnes

# GROUPE ADOs

12 - 15 ans

Du 19 au 22 décembre 2022

LUNDI

Déco du local  
activités libres

MARDI

Matinée musicale,  
jeux vidéos et  
**CRÊPE PARTY**

MERCREDI

Préparation de la  
veillée  
Après-midi sportive  
**REPAS DE NOËL**

JEUDI

Activités libres  
**SORTIE**

Les activités peuvent varier en fonction  
des effectifs et des envies des jeunes

**PRÉ-BOCAGE**  
INTERCOM-NORMANDIE

PAIEMENT PAR CHÈQUE  
À L'AGENCE POSTALE DE CAHAGNES

POUR TOUTES INFORMATIONS, CONTACTEZ LE SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE DE PRE-BOCAGE INTERCOM  
AU 02 31 77 57 48 (CHOIX 2) / ALSH@PBI14.FR



L'APE de Cahagnes organise son marché de Noël  
 Le dimanche 11 décembre à la salle des fêtes de Cahagnes  
 A cette occasion nous organisons des ventes sur réservation de :  
 Sapins de Noël et de tartiflette

### Réservation de sapin de Noël

Sapin de Noël, produit localement à Vassy. Il s'agit de sapin de 1<sup>er</sup> choix  
 Les sapins seront disponibles le jour du marché de Noël le dimanche 11 décembre  
 Pour réserver, merci de compléter la grille ci-dessous et de la déposer à  
 l'Agence Postale de Cahagnes aux heures d'ouverture avec le règlement avant le  
 26 novembre dernier délai.



Pour tout renseignement, contactez l'APE sur [ape.cahagnes@gmail.com](mailto:ape.cahagnes@gmail.com)

#### Epicéa 1<sup>er</sup> choix :

| Hauteur en cm | Prix | Quantité demandée | Prix total |
|---------------|------|-------------------|------------|
| 100/125       | 14€  |                   |            |
| 150/175       | 18€  |                   |            |
| 175/200       | 22€  |                   |            |
| Bûche         | 5€   |                   |            |

#### Nordmann 1<sup>er</sup> choix :

| Hauteur en cm | Prix | Quantité demandée | Prix total |
|---------------|------|-------------------|------------|
| 125/150       | 25€  |                   |            |
| 150/175       | 30€  |                   |            |
| 175/200       | 35€  |                   |            |
| Bûche         | 5€   |                   |            |

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Total règlement : ..... (chèque à l'ordre de l'APE Cahagnes)



### Vente de tartiflettes

Tartiflette, cuisinée par un traiteur  
 Prix de vente 6€ la part (400 gr en portion individuelle)

Les réservations seront à retirer le jour du marché de Noël le dimanche 11 décembre

Pour réserver, merci de compléter le coupon ci-dessous et de le déposer à l'Agence Postale de Cahagnes aux heures d'ouverture avec le règlement avant le 26 novembre dernier délai.  
 En cas de réservations de sapins et de tartiflettes, merci de bien vouloir procéder à des règlements différents



### BON DE RESERVATION TARTIFLETTE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Nombre de part : ..... X 6 € Total règlement : ..... (chèque à l'ordre de l'APE Cahagnes)

# MARCHÉ DE NOËL

Organisé par l'APE de Cahagnes

## DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

### 10H À CAHAGNES

### 18H

## À la Salle polyvalente

Animations

Restauration

Vin chaud

Artisans

Créateurs

Idées cadeaux



Le Père Noël et ses lutins seront là !

Venez immortaliser ce moment

Entrée gratuite

<https://www.facebook.com/ape.cahagnes>